



Communiqué de presse

Paris, le 22 mars 2016

Les MSA confient l'intégralité de leurs flux de paiement au Crédit Agricole.

A l'issue d'un appel d'offres public mené auprès des grands établissements bancaires français, la Caisse Centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA) a choisi le Crédit Agricole pour optimiser la gestion des flux de paiement de l'ensemble de son organisation*.

L'objectif de cette consultation de la CCMSA visait à rationaliser les coûts et à centraliser le traitement des flux sur un seul partenaire. Dans ce cadre, la proposition conjointe du Crédit Agricole d'Ile-de-France, qui a piloté la réponse pour le compte des 39 Caisses Régionales, de Crédit Agricole Cards & Payments et de Crédit Agricole Technologies & Services a su convaincre la CCMSA au regard des réponses apportées au cahier des charges.

Alors que 70 % des volumes étaient déjà traités par le Groupe Crédit Agricole, le succès de cet appel d'offres a permis de conquérir les 30 % restant tout en confirmant la prise en charge des flux actuels. Une réussite collective menée en coopération par trois entités du Groupe dont les offres SCT (SEPA Credit Transfert ou virement) et SDD (SEPA Direct Debit ou prélèvement), conformes aux nouveaux standards européens, ont permis d'apporter une réponse pertinente et adaptée aux besoins des Caisses de Mutualité sociale agricole.

Chaque année, les flux de paiement des MSA représentent 82 millions de SCT et 4 millions de SDD pour les remboursements santé et le paiement des retraites de 5,4 millions d'adhérents.

** 35 Caisses de Mutualité Sociale Agricole et 19 entités ou associations affiliées*

Contact Presse Crédit Agricole Cards & Payments

Hervé Gachen + 33 (0)1 57 72 03 77 herve.gachen@ca-cp.fr

Aurore Monod-Broca +33 (0)1 57 72 00 88 aurore.monod-broca@ca-cp.fr

Contact Presse Crédit Agricole d'Ile-de-France

Romain Hamard +33 (0)1 44 73 16 90- romain.hamard@ca-paris.fr